Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 24/06/2025
ID : 048-214801326-20250620-320062025-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE SEANCE VENDREDI 20 JUIN 2025**

CONS
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 10
Procurations : 4
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.
**Présents :** BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.
**Présents par procuration :** PANTEL BEILLA Emilie à GOEURY Béatrice, PARENT Philippe à DOLADILLE Damien, RODIER Sylvain à BRUNET Jean-Marie, SOULIER Anne à CONSTANT Sandrine.
**Absente :** Madame DOMEIZEL Emilie
**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

## 3 – OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 EN FORETS DES COLLECTIVITES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire en 2025 de programmer des travaux en forêt sectionale de Faux.
Le montant estimatif du programme 2025 présenté par l'Office National des Forêt – Agence de Lozère est de 26 615.70 € HT.

Il s'agit des opérations suivantes dans les parcelles 7.r et 8.r :

-Création de 6000 potets.
-Fourniture de 800 plants de douglas.
-Fourniture de 800 plants de mélèzes.
-Fourniture de 400 plants de cèdres.
-Fourniture de 100 plants de châtaigniers.

-Mise en place des 1850 plants.
(250 plants seront mis en place dans le cadre d'un projet scolaire).

-Fourniture et mise en place de 300 protections individuelles.
(sur 50 % des plants de châtaigniers et cèdres).

-Fourniture et application de répulsifs sur les plants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve ce programme dans son intégralité pour un montant estimatif de 26 615.70 € HT. Soit 29 457.24 € TTC ;
- Inscrit la somme correspondante au budget 2025 ;
- Sollicite le Conseil Départemental de la Lozère pour l'octroi d'une aide au taux maximum possible (dans la limite de 50%) sur les natures de travaux éligibles, au titre des mesures d'aide en faveur des forêts des collectivités ;
- Demande à l'Office National des Forêts de proposer son devis pour la réalisation des travaux ;
- Donne le pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à leur exécution.

Le Maire,
Samuel SOULIER.

MAIRIE DE SAINT-ALBAN (Lozère)